

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2019/11/26-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 novembre 2019,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu le code de l'Éducation,

DÉCIDE :

OBJET : Budget rectificatif n°2

Article 1 : Le conseil d'administration approuve 7 572 ETPT dont 6396 ETPT sous plafond :

- 725 603 373 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 520 948 840 € personnel
 - 157 618 326 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 47 036 207 € investissement
- 705 366 202 € de crédits de paiement
 - 520 948 840 € personnel
 - 122 711 832 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 61 705 530 € investissement
- 696 229 039 € de prévisions de recettes
- - 9 137 163 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 12 459 584 € de variation de trésorerie
- 1 301 941 € de résultat patrimonial
- 13 890 941 € de capacité d'autofinancement
- 8 070 249 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 26 novembre 2019


Simone BONNAFOUS
Administrative Provisoire
d'Aix-Marseille Université

